

A PARTIR DU 17, C'EST A VOUS DE CHOISIR

23, 24, 2, 4, 20, 3, 5, 3 sont les chiffres clés de cette réorganisation.

23: Le nombre d'emploi supprimé

24%: Le volant de remplacement(les effectifs prévus pour le remplacement des CA, CM, ASA et formation) que veut nous imposer le directeur

2: Le nombre de lignes ménages supprimés

4: Les positions de travail supprimés à la brigade de tri

20: La durée du travail collectif journalier que chaque agent devra effectué

3: Le nombre de jours ARTT que le directeur veut nous supprimer dès l'année prochaine ou dans trois ans

5: Le nombre de quartiers par équipe

3: Le nombre de positions de travail les lundis, mardis et samedis durant les 6 semaines d'été. Le reste de la semaine vous serez 4 au lieu de 5.

Deux mois de « négociations » et voilà le résultat. La CFDT est entrée dans cette négociation en plénière et en bilatérale pour mieux défendre vos intérêts.

Nous sommes dans une situation de blocage. Il est clair que la direction n'a qu'un seul but : faire payer les agents de **Paris 18** de la « diminution du courrier » sans aucune contrepartie en votre faveur.

Pour la CFDT, c'est inacceptable. C'est pour cela qu'en accord avec les autres organisations syndicales de Paris 18 nous vous appelons à la grève à partir du 17 mars 2010 pour avoir de vraies négociations.

DES LE 17 MARS 2010

TOUTES ET TOUS EN GREVE



Paris, le 9 mars 2010

Monsieur le Directeur
PARIS 18 PDC
19 Rue Duc
75877 PARIS CEDEX 18

Objet : Dépôt d'un préavis de grève illimité sur Paris 18 PDC

Monsieur le directeur,

Le syndicat CFDT SF3C dépose un préavis de grève illimité à compter du mercredi 17 mars 2010 à 4 heures sur le bureau de Paris 18 PDC.

Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

- Le maintien de l'emploi
- Le maintien des 3 jours RTT
- Le refus de la sécabilité quotidienne durant les 6 semaines d'été
- La limitation de l'emport et des recommandés durant les jours de sécabilités
- La transformation des CDD en CDI

Dans l'attente d'être reçus dans le cadre de ce préavis, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

P/Francis MAGNOU
Secrétaire Général de la CFDT SF3C